

ARRETE N°39/2024

OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE A Madame Dina MANSO

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-18 et L.2122-19;

Vu l'arrêté n° 36/2024 portant consignation suite à la préemption exercée par la ville au 70 avenue du Général de Gaulle,

Considérant que la demande de consignation s'effectue en ligne, auprès de la Caisse des Dépôts,

Considérant qu'il convient de prévoir délégation de signature à Madame Dina MANSO aux seules fins d'effectuer la démarche en ligne auprès de la Caisse des dépôts et d'en suivre l'instruction.

ARRETE

Article 1^{er} : délégation de signature est donnée à Madame Dina Manso, Responsable juridique et assurances, pour effectuer en ligne la demande de consignation dans le cadre de la préemption exercée par la ville au 70 avenue du Général de Gaulle.

Article 2 : copie du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Caisse des Dépôts – Banque des Territoires
- ✓ Service FINANCES.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 15 avril 2024

Le Maire,
Jean-François ONETO.

